



Forum et création SASU ?

Par **POKA**, le **16/08/2018 à 11:43**

Bonjour,rnrnVoilà ma question : existe-t'il un forum sur la création d'une SASU ? J'aimerais avoir des informations sur les taxes car sur la toile, je trouve tout et rien en même temps donc je préfère de me référer avec des pros.rnrnMerci et bonne vacances pour les veinards.

Par **Visiteur**, le **16/08/2018 à 12:33**

BonjourrnrnNe vous fiez pas aux sites qui vous propose du "clé en main" préférez les sites officiels ou tels...comernrn<https://mobile.infogreffe.fr/formalites-entreprise/immatriculation-entreprise.html>rnrnAu niveau de la société, plusieurs régimes de TVA sont possibles en fonction du chiffre d'affaires réalisé : la franchise de TVA, le réel simplifié, le réel normal et le mini-réel. Il n'existe aucune particularité propre à ce type de société par rapport à la TVA.rnrnEnsuite, la société est redevable de la cotisation foncière des entreprises. Cette cotisation est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle.rnrnEnfin, la SASU peut être concernée par plusieurs autres impôts et taxes :rnlacotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise,rnlataxe sur les véhicules de sociétés,rnlataxe d'apprentissage,rnlaparticipation à la formation professionnelle continue,rnlaparticipation à l'effort construction...rnrnLes bénéfices réalisés par une SASU sont imposables à l'impôt sur les sociétés. Cela signifie que l'imposition intervient au niveau de la société, elle n'est pas supportée par l'associé unique.rnL'impôt sur les sociétés est calculé par l'application du taux normal de l'impôt sur le bénéfice fiscal. Sous conditions, il est possible de bénéficier du taux réduit de l'impôt sur les sociétés (15%), sur une base de 38 120 euros maximum par période de 12 mois. Les déficits fiscaux pourront être imputés sur les bénéfices ultérieurs.rnSous conditions, il est possible d'opter pour le régime des sociétés de personnes, pour une durée

de 5 exercices maximum. Dans ce cas, le bénéfice est imposé directement au niveau de l'associé unique.

Par **POKA**, le **16/08/2018 à 12:42**

Merci pragma de votre réponse mais se que je recherche c'est les charges qui vont etre prélever sur ma société, je vais préciser par un exemple.
en SASU avec un salaire de 2000€ je vais etre taxé sur...
10000€ de facturé je vais avoir déjà les 28% de IS (mais sa c'est sur les dividendes et moi je veux pas de dividendes car je veux les laisser dans la société, est toujours valable ?) ensuite je serais si j'ai bien lu sous le régime de l'URSAAF mais je ne sais pas sur quel % j'aurais le droit, ensuite les charges salarial de 82% et j'en oublie d'autre, j'ai 18 ans et je crée ma première entreprise d'ou le manque d'informations.
En gros sur une rentrer de 10000€ combien me restera t'il sans parler de salaire.
merci et désolé de mes questions mais je suis perdu.

Par **SJ4**, le **16/08/2018 à 13:29**

bonjour,
en sasu, pour avoir 100€ dans votre poche, cela coute 180€ à l'entreprise.
en ei au réel, eurl, pour avoir 100€ dans votre poche, cela coute 150€ à l'entreprise.
le choix de la sasu est donc excellent.
du CA, on déduit tous les frais pros, les rémunérations avec charges sociales, pour arriver au résultat de la sasu, de l'eurl. donc si vous vous rémunérez au maxi, l'IS à payer est proche de 0. rnsi vous voulez laisser des sous dans l'entreprise, il faut quand même payer l'IS à 15% d'abord.
quelle sera l'activité ? car il y a aussi la micro entreprise à étudier.

Par **POKA**, le **16/08/2018 à 13:40**

merci SJ4 je ferais de l'analyse électronique donc que de la main d'oeuvre et jamais de ventes, y a t'il pas une erreur dans votre message car vous dite le mieux c'est la SASU donc plus sa coute a l'ntreprise en charge de salaire mieux c'est ??
mais en sasu, pour avoir 100€ dans votre poche, cela coute 180€ à l'entreprise. rnen ei au réel, eurl, pour avoir 100€ dans votre poche, cela coute 150€ à l'entreprise. rnlle choix de la sasu est donc excellent. "rnrndonc si je comprends bien je n'aurais que IS à payer chaque mois et les charge de mon salaire ?
rnrnquel est le taux de charge pour :
Salaire 82%
IS 28%
URSSAF ??
net autres
rnrnmerci en tout cas de vos réponses

Par **SJ4**, le **16/08/2018 à 15:42**

prenons un CA annuel de 20.000 € avec 1.000 € de frais possibles.
en micro : rnrncharges sociales => $22,3\% \times 20.000\text{ €} = 4.460\text{ €}$
IR : 0 €
il vous reste pour vivre : $20.000\text{ €} - 1.000\text{ €} - 4.460\text{ €} = 14.540\text{ €}$
en eurl, je compte en plus 1.000 € de frais pour la compta/bilan, reste, pour se rémunérer : $20.000\text{ €} - 1.000\text{ €} - 1.000\text{ €} = 18.000\text{ €}$, c'est le brut. rnrj'applique le 1,5

pour arriver au net => $18.000 \text{ €} / 1,5 = 12.000 \text{ €}$ si je prends, 1,4 plus proche pour un libéral qui gagne peu, $18.000 \text{ €} / 1,4 = 12.857 \text{ €}$
IS : 15 % de $20.000 \text{ €} - 1000 \text{ €} - 1.000 \text{ €} - 18.000 \text{ €} = 0 \text{ €}$
IR : 0 €
reste pour vivre : 12.000 € à 12.857 €
en sas, je compte en plus 1.000 € de frais pour la compta/bilan
rémunération brute : $20.000 \text{ €} - 1.000 \text{ €} - 1.000 \text{ €} = 18.000 \text{ €}$
j'applique le 1,8 pour obtenir le net : $18.000 / 1.8 = 10.000$
IS : 15 % de $20.000 \text{ €} - 1.000 \text{ €} - 1.000 \text{ €} - 18.000 \text{ €} = 0 \text{ €}$
IR : 0 €
reste pour vivre : 10.000 €
dans les trois cas, avec un CA régulier chaque trimestre, vous pouvez toucher 111 € mensuel de prime d'activité, si hébergé à titre gratuit.
avec la sas, vous contribuez bien plus aux finances publiques, cela va donc éviter que mes charges sociales doivent être augmentées dans le futur, c'est donc bien le meilleur choix.

Par **POKA**, le **16/08/2018 à 15:56**

OK, mais sur 22,5% de charges social mensuel, elles comprennent URSSAF et IS car moi se que je vois c'est que le pourcentage de IS est de 28% depuis 2018,vous ne l'avais pas mentionné, Et si je ne veux pas de dividendes serais je quand même taxé ?
Je vais avoir un chiffre d'affaire d'environ 30000 € par mois, mon père va me revoyé des clients pour l'allégé un peu donc source sur.
vive la France lol je me demande si je ne vais pas travail pour que l'état français et je me dis cela que avec mes petits 18 ans.

Par **Visiteur**, le **16/08/2018 à 19:18**

Bonne route POKA, et je vous souhaite de ne pas commettre l'erreur que commettent 50% des auto entrepreneurs confondre le chiffre d'affaires et les bénéfices...puis couler avec des dettes au bout d'un, deux ou trois ans.
Bon courage

Par **POKA**, le **16/08/2018 à 19:24**

Merci pragma c'est gentil, mais je connais la différence déjà donc aucunement peur de plus issue d'une famille de patrons et d'une sœur comptable croyais moi l'apprentissage de cette erreur est bien acquise de puis longtemps.
Et je veux créer ma société pour ne pas avoir à faire a des patrons sans scrupules.
Je vais essayer de me retourner en messages privés avec des patrons de SASU.
merci

Par **morobar**, le **16/08/2018 à 19:31**

Bonjour,
[citation] mais je connais la différence déjà donc [/citation]
Hélas vos connaissances semblent bien superficielles pour ne pas dire inexistantes, en tout cas à vous lire.
Ainsi je lis constamment 82% de charges sociales.
D'où tenez-vous ce chiffre et que représente-t-il ?

Par **POKA**, le **16/08/2018** à **19:35**

ce sont les charges sur le salaire, voici le lien de l'information.
<https://www.zefyr.net/blog/sasu-ou-eurl-comparaison-des-revenus-apres-charges-et-ir/>
mes parents sont en vacances chez ma soeur et je me renseigne en attendant le retour de mon père.
Je suis d'accord avec vous que mes connaissances sont flous d'ou le faite de prendre de l'informations par moi même.

Par **morobar**, le **16/08/2018** à **19:58**

Le calcul des charges sur salaire est bien plus compliqué que cela.
En effet il y a d'abord le précompte salarial, puis les charges patronales, lesquels peuvent varier d'un mois à l'autre grâce ou à cause des lois FILLION.

Par **POKA**, le **16/08/2018** à **20:00**

merci morobar de votre réponse, pour ma part je vais rester humble et commencer doucement avec 1500€ et voir les quelques premiers mois.